

ALERTE INFO-CENTRE TAJ

Le dispositif Crédit Impôt Recherche remplit-il son objectif de financement de l'innovation ?

Paris, le 8 juin 2010

En prenant en compte principalement les dépenses de personnel affectées à la R&D, le CIR ne laisse-t-il pas au bord du chemin des projets de produits à la pointe de la technologie sur le territoire français ?

Le taux de financement de 30% affiché par la loi recouvre en effet de très grandes disparités, le taux « effectif » de financement de l'innovation par le CIR variant en fait de 50% à 10 ou 1% selon que la part des salaires dans les dépenses d'innovation est ou non majoritaire.

Mais la R&D à forte intensité salariale doit-elle être réellement préférée à la R&D à forte intensité capitalistique ? Les développements nécessitant des installations industrielles conséquentes, la fabrication de prototypes, une consommation en énergie ou en matière première importante, ne doivent-ils pas bénéficier du CIR dans les mêmes proportions ? Cela favoriserait certainement la création de PME industrielles prometteuses, génératrices de croissance et d'emploi à plus long terme, telles que les Allemands en créent deux ou trois fois plus que nous chaque année.

Les experts du cabinet Taj proposent de commenter avec vous les modalités du dispositif :

- *Pour quel type de développement le taux effectif mériterait-il d'être supérieur à 30% ?*
- *Dans quel secteur économique un CIR renouvelé permettrait-il un meilleur financement des développements générateurs d'emploi à long terme ?*
- *Quelle est l'assiette actuelle du CIR ?*
- *Comment rééquilibrer le dispositif en faveur des PME industrielles ?*
- *Comment inclure les coûteuses dépenses de matières premières et d'énergie nécessaires au développement expérimental ?*

Contacts presse

Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 38 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr ou www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about